



PROTOCOLE DE REPRISE

Rappel du Contexte :

*« A la suite d'une réunion le 24 juin 2020 le bureau a pris la décision **de ne pas reprendre en Salle et en Gymnase avant le mois de septembre.***

Toutefois le bureau s'accordait le temps d'avoir de nouvelles directives fédérales pour décider de la reprise en extérieur et notamment sur notre terrain de beach. »

Aujourd'hui et à la vue des nouvelles conditions sanitaires à respecter le bureau autorise la pratique du beach volley sous certaines conditions (détaillées ci-dessous).

PRESENTATION DES CONDITIONS

en rouge le texte du protocole de reprise de la fédération
en bleu l'application de ces mesures au niveau du club

Article 1 - AUTORISATION

La pratique peut se dérouler en plein air ou dans les équipements sportifs couverts sans limitation de durée
Le club autorise l'utilisation du terrain de beach à partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020 sous réserves que les préconisations interministérielles et fédérales ne changent pas et que les conditions sanitaires le permettent.

Article 2 – LA FORME DE PRATIQUE

Lors de la pratique une distance interpersonnelle de 2 mètres doit être respectée, SAUF LORSQUE LA NATURE DE L'ACTIVITE NE LE PERMET PAS - **c'est le cas du volley**

Le club autorise uniquement la pratique en format 2x2 (pour essayer au maximum que la distance de 2mètres soit respectée). En dehors du jeu le club demande de respecter une distance de 2 mètres entre les personnes. La formule 3x3 et 4x4 présentent à nos yeux un risque important sur le fait de garder un minimum de distance physique et sont donc interdits.

Article 3 – LE MATERIEL PERSONNEL

Lors de la pratique le matériel personnel du pratiquant ne doit ni être échangé ni partagé quelle que soit sa nature

Chaque pratiquant devra posséder sa propre bouteille d'eau, serviette, tee-shirt, casquette, lunettes de soleil, crème solaire, etc...

Article 4 – LE MATERIEL COLLECTIF

Si la pratique nécessite un matériel à usage collectif, ce dernier fait l'objet d'un protocole d'hygiène écrit et contrôlé par le responsable de la structure remis au pratiquant ou affiché

La pratique de notre sport implique l'utilisation d'un matériel collectif (le ballon, filet). Par conséquent le club fournira **2 ballons de beach, du spray désinfectant et du gel hydroalcoolique** (matériel à récupérer auprès du club).

Le groupe sera sous la responsabilité d'une personne (appelé responsable covid de la séance) qui sera bien identifiée et inscrite auprès du club. Cette personne peut-être différente pour chaque séance.

Cette personne **sera garante de la bonne application des conditions sanitaires pendant la séance** :

- **AVANT LE JEU** : gel hydroalcoolique sur les mains de l'ensemble des participants + passage des ballons sous spray désinfectant + spray désinfectant sur tout matériel commun susceptible d'être touché + s'assurer que tout participant a dûment rempli le questionnaire de santé et l'attestation de reprise et que le club en possède un exemplaire. La **personne responsable doit envoyer** avant la séance ou au début de la séance **la liste exhaustive de tous les participants**.

- **PENDANT LE JEU TOUTES LES 15 MIN (ou à la fin de chaque set)** : changement de ballon + désinfection du ballon utilisé + passage des mains au gel hydroalcoolique de l'ensemble des participants. Pas de tape dans les mains entre les joueurs.

- **APRES LE JEU** : s'assurer de la désinfection de tous les ballons, poteaux, cadenas, tout matériel commun qui aurait été utilisé au cours de la séance.

Article 5 - RASSEMBLEMENT

Dans les établissements de type X (équipement sportif couvert) et de type PA (piscine et plein air) peuvent recevoir plus de 10 personnes

Par mesure de précautions, le club recommande de limiter le groupe à 8 (4 groupes de 2) d'une part pour être dans le bon respect des règles sanitaires, et d'autre part pour une bonne gestion de la pratique avec la formule de jeu imposée (le 2x2).

Article 6 – PROTOCOLE MEDICAL

Avant toute reprise, remplir le questionnaire de santé ci-après et le remettre avec la décharge à la personne responsable de la reprise dans le club

Tout participant a l'obligation :

- de remplir les documents (questionnaire de santé + décharge) disponibles sur le site internet du club ou par demande (tél, email, sms)

- de le transmettre au club soit directement par mail à alenconvolley@gmail.com ou encore sur place directement au responsable de la séance.

Article 7 – RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les prescriptions de distanciation, dans la mesure du possible, et les prescriptions sanitaires générales s'appliquent. Il est donc recommandé de respecter les gestes barrières et avoir un masque en dehors de l'aire de jeu

Le responsable de la séance se doit de faire respecter toutes les mesures sanitaires générales.



REGLES D'UTILISATION DU TERRAIN

(QUI ? A QUEL MOMENT ? A PARTIR DE QUELLE HEURE ? PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?)

**TOUTE UTILISATION DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE CONFIRMATION
(TEL, MAIL, SMS, MESSENGER) AU PLUS TARD LA VEILLE DU JOUR DU CRENEAU PRE-
RESERVE**

CRENEAUX D'UTILISATION PRE-RESERVES

- MARDI A PARTIR DE 18h → **MASCULIN** (adultes/jeunes M17-M20) NIVEAU **PRENAT**
→ REFERENT OLIVIER : olivemartin@msn.com

- MERCREDI A PARTIR DE 18h → **LOISIRS (MIXTE) TOUS NIVEAUX**
→ REFERENTE ANNABELLE : mouterde.annabelle@hotmail.fr

- JEUDI A PARTIR DE 18h → **FEMININE** (adultes+jeunes M17-M20) NIVEAU **REG/PRENAT**
→ REFERENTE AUDREY : audrey.decessac@gmail.com

En cas de questions sur les modalités et règles à respecter vous pouvez soit :

- Consulter le protocole de reprise disponible sur le site internet du club <https://www.csavolley.fr>
- Soit contacter les référents de votre catégorie (cités ci-dessus)
- Soit me contacter par mail à alenconvolley@gmail.com ou par tel/sms au 0621370979 ou Messenger

Les autres créneaux/horaires devront faire l'objet d'une demande d'utilisation auprès du club afin de respecter les différentes conditions du protocole de reprise.

Le club se réserve le droit de réserver des créneaux pour l'organisation de séances plus spécifiques (ex : tournoi pour les jeunes, séances de soft volley ou animations)

TOUTES LES RESERVATIONS SERONT CONSULTABLES SUR L'AGENDA DU SITE INTERNET.

Cyril Thomassin – Président du Club



ALENÇON VOLLEY

**TOUTE PERSONNE NON LICENCIÉE N'EST PAS
AUTORISÉE À ACCÉDER AU TERRAIN DE JEU SAUF SUR
DEMANDE AUPRES DU BUREAU.**

**Cette personne devra remplir obligatoirement le
questionnaire de santé et la décharge.**

**EXCEPTION : les conjoints et enfants pourront
exceptionnellement être autorisés sous la
responsabilité du joueur concerné et non du
responsable Covid.**

**Le responsable Covid de la séance est le garant de
l'application des règles du protocole de reprise et des
règles d'utilisation du terrain de beach.**

Cyril Thomassin → Président du Club

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Thomassin', is written over a faint, light-colored circular stamp or watermark.